Candidature pour une reconnaissance comme *Blood Pressure Clinic* par la Société Européenne d’Hypertension

La Société Européenne d’Hypertension (ESH) propose la reconnaissance comme « *Partner Blood Pressure Clinic* » (BPC) = « Centre partenaire en HTA » de centres ayant développé une compétence particulière dans le domaine de la prise en charge de l’hypertension artérielle. La Société Française d’Hypertension artérielle (SFHTA) souhaite accompagner les centres dans cette démarche. La SFHTA aura à se prononcer sur les candidatures en fonction des critères détaillés ci-dessous.

## L’éligibilité des candidatures sera jugée sur les éléments suivants :

1. Activité de consultation/hospitalisation suffisante dans le domaine de l’HTA.
2. Présence d’au moins 2 médecins compétents dans la prise en charge de l’HTA (cette compétence est idéalement attestée par l’obtention du DIU d’HTA et/ou de communications / publications dans le domaine) ; ces 2 médecins doivent être membre de la SFHTA, à jour de leurs cotisations.
3. Présence d’une structure adaptée à la prise en charge des patients hypertendus : plateau technique, hospitalisation conventionnelle ou de jour.
4. Rattachement à un « *ESH Hypertension Excellence Centre* » = « Centre d’Excellence en HTA » (CE) de son choix, idéalement le plus proche, attestée par une lettre de soutien du responsable du CE.
5. Participation régulière aux Journées de l’HTA, aux DPC organisés par la SFHTA d’au moins l’un des deux médecins du centre.

## Le retrait des dossiers de candidatures doit être fait sur le site de la SFHTA

Après examen de l’éligibilité du dossier par le Bureau de la SFHTA, celui-ci sera présenté en CA et la candidature portée au vote. La candidature alors retenue recevra une lettre de soutien de la SFHTA. Le responsable du CE partenaire devra alors en faire la déclaration via un formulaire dédié sur le site Web de l’ESH.

Dossier de candidature « BPC »

Indentification de la structure (nom) :

Adresse :

Coordonnées :

Tel :

E-Mail :

Type d’activité

CHU ❒ CHG ❒ Centre Privé ❒

Responsable de la structure d’HTA

Docteur :

1 – Autres médecins impliqués dans la prise en charge de l’HTA :

Docteur :

Docteur :

2 - Nombre annuel de Consultations en HTA dans le centre :

<100 ❒ 100-200 ❒ >200 ❒

3 - Nombre de MAPA réalisées par le centre par an :

4 – L’un (au moins) des médecins est-il titulaire du DIU d’HTA ?

Oui ❒ Non ❒

5 - Participation régulière aux Journées de l’HTA et/ou aux DPC organisés par la SFHTA d’au moins l’un des deux médecins du centre (préciser)

Oui ❒ Non ❒

* Membres à jour de leurs cotisations auprès de la SFHTA

Oui ❒ Non ❒

* Engagement à participer aux Journées de l’HTA

Oui ❒ Non ❒

* Présence au congrès annuel de l’ESH sur les 5 dernières années

Oui ❒ Non ❒

6 - Le centre dispose-t-il d’une capacité d’hospitalisation

Oui ❒ Non ❒

Si oui s’agit-il ?

Hospitalisation de Jour ❒ Hospitalisation conventionnelle ❒

7 - Nombre de paramédicaux impliqués dans l’activité du centre ?

8 - Les explorations réalisables sur place comprennent :

Échocardiographie ❒ Épreuve d’effort ❒ Écho-Doppler-vasculaire ❒

Scanner/IRM ❒

9 - Liste des communications dans des congrès nationaux / internationaux sur les 5 dernières années (préciser)

10 - Liste des publications dans le domaine de l’HTA sur les 5 dernières années (préciser)

11 - Participation à des protocoles de recherche dans le domaine de l’HTA dans les 5 dernières années (préciser)